CONTRAT DE SERVICE DE GARDE

Autorisation à ce que l'enfant quitte seul le service de garde

Par la présente, j'autorise mon enfant à quitter seul le service de garde.

Aujourd'hui seulement

Je prends note qu'après le départ de mon enfant du service de garde, il ne sera plus sous la responsabilité du personnel du service de garde et qu'il ne pourra réintégrer le service de garde au cours de la même journée.

Je prends également note que mon enfant ne peut être autorisé à quitter le service de garde avant 15 h 45 lors d'une journée de classe, afin que le service de garde puisse procéder adéquatement à la prise des présences de l'ensemble des élèves sous sa responsabilité.

Aujourd'hui le :					
·		(Indiquer la date autorisée)			
J'autorise mon enfant :					
		(Indiquer le nom de l'enfant)			
.					
À quitter seul le service de garde :		(Indiquer l'heure, après 15 h45, à laquelle l'enfant est autorisé à quitter seul le service de garde)			
Dour una náriada dátarmináa					
Pour une période déterminée	Pour tout		oute l'ann	re l'année scolaire 2022-2023	
Pour la période suivante :	OU		OU		
		Du :		Au:	
	(Indiquer la périod		riode auto	de autorisée)	
J'autorise mon enfant :					
3 datorise mon emane :	(Indiquer le nom de l'enfant)			ıfant)	
À quitter seul le service de garde aux jours et aux heures indiqués :	Jour			Heure	
	Lundi				
	Mardi				
	Mercredi				
	Jeudi				
	Vendredi				
	Journées pédagogiques				
	(Cocher la ou les journées concernées)) la	iquer l'heure, après 15 h 45, à quelle l'enfant est autorisé à itter seul le service de garde)	
Signature du parent		Dat	:e		

Cette autorisation doit être déposée à la réception du service de garde ou encore transmise par courriel à l'attention de la technicienne en service de garde à l'adresse courriel larc-en-ciel.sg@cssda.gouv.qc.ca